



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 06 AVRIL 2022**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Pierre MORICE, Caroline TREMESAYGUES, Françoise BOURSEUL LAVILLE, Frédéric BARBILLON, Mireille PFENDT, Vincent GANGLOFF.

**Absents excusés** : Sébastien JACQUES, Damien NASTORG.

**Secrétaire de séance** : Vincent GANGLOFF.

**Avant de commencer la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant la contraction d'un prêt de 40 000 € pour financer le programme d'aménagement de la place devant l'école (les offres étant parvenues après l'envoi des convocations)**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 29 Mars 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

**Fiscalité : Vote du taux des taxes 2022**

Le conseil municipal conscient de la baisse conséquente du pouvoir d'achat des Aujolais mais conscient également de la nécessité de présenter un budget à l'équilibre décide à l'unanimité d'appliquer une hausse limitée à 1,5% sur les taux de 2021.

**Taux pour 2022 :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....30,30
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....76,14
- C.F.E (cotisation foncière des entreprises) :.....21,39

**DÉLIBÉRATION** : Le Conseil, vote à l'unanimité les taux des taxes 2022 proposés ci-dessus.

**Fiscalité : Vote du budget 2022**

**Section de fonctionnement :**

**Propositions de dépenses**

-----  
277 301.67 €

**Propositions de recettes**

212 976.39 €  
+ 48 739.67 € (excédent de 2021)  
-----  
277 301.67 €

**Section d'investissement :**

**Propositions de dépenses**

130 468.90 €  
246 680.00 € (restes à réaliser de 202)  
-----  
377 148.90 €

**Propositions de recettes**

212 976.39 €  
87 238.00 € (restes à réaliser 2021)  
76 934.51 € (excédent 2021 reporté)  
-----  
377 148.90 €

**Total du budget 2022**

**Dépenses** : .....654 450.57 €  
**Recettes** : .....654 450.57 €

❖ **Détail des dépenses d'investissement :**

Opérations d'équipement :

- n° 143 -Voirie communale : reste à réaliser 12 000 € en dépenses – proposition nouvelle 10 000,00 € en dépenses
- n° 149 - Aménagement abords Mairie : reste à réaliser 215 994,00 € en dépenses – proposition nouvelle 15 000,00 € en dépenses
- n° 151 - Aménagement carrefour Prat del Gras : reste à réaliser 2 836,00 € en dépenses
- n° 152 - Enfouissement réseau Roucailloux : reste à réaliser 8 000,00 € en dépenses
- n°153 – Aménagement place de l'Ecole : proposition nouvelle 50 000 € en dépenses
- n°154 – Aménagement cuisine Maison des Jeunes : proposition nouvelle 18 000 € en dépenses

Opérations d'équipement non affectées :

- cpte 2051 – logiciels : reste à réaliser 350 € en dépenses – proposition nouvelle 0,00 € en dépenses
- cpte 21318 - installations générales : reste à réaliser 1 000,00 € en dépenses – proposition nouvelle 0,00 € en dépenses
- cpte 2132 - dépenses immeubles : reste à réaliser 1 500,00 € en dépenses – proposition nouvelle 2 500,00 € en dépenses
- cpte 2151 – réseaux de voirie : reste à réaliser 0,00 € - proposition nouvelle 1 500,00 €
- cpte 2152 – installations de voirie : reste à réaliser 0,00 € - proposition nouvelle 1 500,00 €
- cpte 21568 - autres matériels, outillage technique : reste à réaliser 0,00 € en dépenses – proposition nouvelle 14 500,00 € en dépenses (bâche à eau)
- cpte 2158 - autres installations, matériel et outillage : reste à réaliser 1 000,00 € en dépenses - proposition nouvelle 1 000,00 € en dépenses
- cpte 2182 - matériel de transport : reste à réaliser 4 000,00 € en dépenses
- cpte 2184 – Mobilier : reste à réaliser 0,00 € en dépenses – proposition nouvelle 1 500,00 €
- cpte 2188 - autres immobilisations corporelles : reste à réaliser 0,00 € en dépenses - proposition nouvelle 1 000,00 € en dépenses

**Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.  
Le budget primitif 2022 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

❖ **Demandes de subventions des associations validées par la mairie**

- |  |   |
|--|---|
| • Société de Chasse Diane Aujolaise : 200 €          | • Association Aujols Culture et Loisirs : 1 000 € |
| • Fédération des Œuvres Laiques de Lot : 25 €        | • Association Vidéo d'Oc : 150 €                  |
| • Restos du cœur : 50 €                              | • Coopérative scolaire (voyage) : 300 €           |
| • Association Autour de l'Ecole : 200 €              | • Fondation du patrimoine : 60 €                  |
| • Ass. Amis de la Bibliothèque Départementale : 25 € | • CAUE : 60 €                                     |
| • Musée de la Résistance : 50 €                      | • Jeunes Agriculteurs : 150 €                     |
| • Association Visages d'Ailleurs : 200 €             | • Aide financière Solidarité Ukraine : 1000 €     |
| • Association Lous Festaires : 1 000 €               |   |

**MONTANT TOTAL SUBVENTIONS : 4 570 €**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note de présentation de toutes les informations budgétaires qui répond à cette obligation sera diffusée à tous les Aujolais avec le prochain bulletin municipal n° 31 qui sera distribué au début du mois de mai.

Elle est également disponible sur le site internet de la Commune [www.aujols.fr](http://www.aujols.fr).

**FINANCEMENT TRAVAUX PLACE DE L'ECOLE : emprunt de 40 000 €**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'a été validé au budget 2022 qui vient d'être voté, un programme d'aménagement de la place devant l'école pour le financement duquel il apparaît plus opportun d'emprunter plutôt qu'obérer le fonds de roulement de la commune, d'autant que les taux d'intérêt sont actuellement bas et que la commune est peu endettée.

Madame le Maire informe que deux organismes bancaires ont été sollicités pour faire une offre de prêt et fait part des propositions reçues, à savoir :

Caractéristiques du prêt	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Montant	40 000 €	40 000 €
Durée en annuités	10 ans	10 ans
Taux fixe	1.68 %	1.66 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Montant échéance trimestrielle	1 088.44 €	1 087.36 €
Frais de dossier	150.00 €	150.00 €
Coût du crédit	3 687.60 €	3 494.36 €

Au vu des offres reçues, Madame le Maire propose de retenir celle du Crédit Agricole dont le taux est légèrement plus intéressant.

**DÉLIBÉRATION** : Vote à l'unanimité pour contracter un emprunt de 40 000 € auprès du Crédit Agricole et autorisation donnée au Maire pour signer le contrat de prêt.

**Questions diverses**

- **Programme de fauchage** :

Madame le Maire propose de procéder à un fauchage tardif des espaces verts de la commune, ceci afin d'en préserver la biodiversité. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

- **Adhésion aux Communes Forestières**

La commune a été sollicitée pour adhérer à la Fédération Nationale des Communes Forestières.

L'intérêt de cette adhésion pour les Aujolais n'ayant pu être établi, la demande a été rejetée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.